



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation** : 15 mars 2024

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Guy LANCON, Jacques ROBIN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

### **Procurations**

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON  
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN  
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Marc LHERMET

<b>Nombre de conseillers</b> :	<b>27</b>		
En exercice	: 27	Pour	: 26
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 26	Abstention	: /

### **7.10.1. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE VEIGY-FONCENEX (EMV)**

**Madame le Maire,**

*INDIQUE* qu'en vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, toute autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsqu'elle dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Ce seuil a été fixé à 23 000 euros par décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

*AJOUTE* que, par délibération DEL\_2022\_043 du 29 avril 2022, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs 2022-2024 avec l'EMV. Cette convention a été modifiée par un avenant et la délibération DEL\_2023\_029 du 31 mars 2023.

*PRECISE* que l'objet de ce nouvel avenant à la convention vise à compenser l'augmentation des salaires des professeurs prévue en janvier 2024 conformément à la convention collective de l'animation ECLAT et éviter de répercuter cette augmentation sur les frais d'écologie à la charge des familles. Par ce biais, le Conseil municipal entend contribuer à la pérennité de l'EMV.

**Vu** l'article 10 de la loi du 12 avril 2000,

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

**Vu** la délibération n° DEL\_2024\_020 du 22 mars 2024 décidant d'attribuer les subventions aux associations communales au titre de l'exercice 2024,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer avec l'Ecole de Musique de Veigy-Foncenex l'avenant à la convention d'objectif ci-annexé.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

23 MARS 2024

23 MARS 2024

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 22 mars 2024

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Jean-Marc LHERMET

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Marc Lhermet', is written below the text 'Le secrétaire de séance - Jean-Marc LHERMET'.